

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

TITRE DU FONDS DE DOTATION

FONDS MURRAY-BROWN D'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE EN PSYCHOLOGIE

INTRODUCTION

Le Fonds Murray Brown d'expérience étudiante en psychologie a été créé grâce au généreux legs du professeur Murray Brown, diplômé de l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa. Natif de Montréal, M. Brown obtient un doctorat en psychologie de l'enfant à l'Université d'Ottawa en 1975 et se consacre par la suite à la recherche en psychologie et à l'aide aux personnes vulnérables. Il travaille d'abord comme psychologue à l'hôpital Royal d'Ottawa, puis à l'Association de vie communautaire de Kenora en Ontario. En 1989, il devient psychologue en établissement au pénitencier fédéral de Prince Albert en Saskatchewan. Une fois retraité, il déménage à Saskatoon, où il s'éteint en 2014. Son don à l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa permettra aux générations d'étudiants à venir d'exceller dans leurs études en psychologie et d'utiliser les compétences qu'ils auront acquises pour aider des personnes, des organisations et des communautés au Canada et ailleurs.

OBJECTIF DU FONDS

Appuyer financièrement l'engagement et la mobilisation étudiante de même que les activités pédagogiques conçues afin de rehausser l'expérience des étudiants et étudiantes de premier cycle et des cycles supérieurs à l'École de psychologie de la Faculté des sciences sociales.

DÉTAILS DU FONDS

1. Ce Fonds ne peut être utilisé que pour l'objectif détaillé ci-dessus.
2. Le Fonds peut être utilisé pour appuyer annuellement des initiatives pédagogiques étudiantes telles que les initiatives suivantes (sans toutefois s'y limiter) :
 - Séminaires et conférences organisés par l'École de psychologie (soit par ou pour les étudiants) visant principalement les étudiants et étudiantes de psychologie
 - Compétitions étudiantes
 - Événements d'enrichissement académique pour les étudiants
 - Prix étudiants reconnaissant l'engagement au sein de l'École de psychologie (reconnus sous le nom « Prix Dr-Murray-Brown pour l'engagement étudiant »).

GESTION DU FONDS

La gestion du Fonds et l'allocation des argents seront sous la responsabilité du Comité de gestion de l'École de psychologie, qui recevra et évaluera les demandes pour le Fonds (une demande peut être soumise par tout membre de l'École de psychologie, y compris les étudiants, les professeurs et le personnel). Le Comité de gestion est composé des membres suivants :

1. Directeur ou directrice de l'École de psychologie
2. Directeur adjoint ou directrice adjointe de l'École de psychologie
3. Directeur ou directrice, programme doctoral clinique, École de psychologie
4. Directeur ou directrice, programmes de premier cycle, École de psychologie
5. Directeur ou directrice, programme doctoral expérimental, École de psychologie
6. Directeur ou directrice, Centre de recherche et services psychologies

7. Un membre de la faculté, aussi membre du Conseil de l'École et élu par le Conseil de l'École
8. Un membre du personnel administratif, aussi membre du Conseil de l'École et élu par le Conseil de l'École
9. Un étudiant ou une étudiante des cycles supérieurs, aussi membre du Conseil de l'École et élu par le Conseil de l'École
10. Un étudiant ou une étudiante du premier cycle, aussi membre du Conseil de l'École et élu par le Conseil de l'École

Note : Seulement six des dix membres énumérés ci-dessus doivent être présents pour que le Comité puisse procéder. Cependant, un des membres doit être un membre étudiant nommé par les présidents de l'AÉP et de l'AÉDP.

RAPPORT

Chaque année, l'École de psychologie, en collaboration avec le Bureau du développement, produira un rapport détaillant les activités du Fonds pour l'exécuteur testamentaire.

MODALITÉS FINANCIÈRES

1. Tous les fonds doivent être envoyés au Bureau du développement qui se chargera de les créditer au compte approprié (doté ou utilisable). Les chèques doivent être faits à l'ordre de l'Université d'Ottawa.
2. L'Université d'Ottawa peut investir le capital en conformité avec les politiques approuvées de l'Université.
3. La portion du revenu consacré à l'objectif du fonds est créditée au compte utilisable du fonds de dotation administré par le Service de l'aide financière et des bourses, selon le Règlement 111 : *Fonds de dotation*.
4. L'année financière applicable au fonds commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.
5. À la fin de chaque année, le Service des finances fait connaître au Service de l'aide financière et des bourses le montant des revenus disponibles aux fins du fonds, et ce dernier en informe à son tour l'unité scolaire appropriée.

GÉNÉRALITÉS

Si, à l'avenir, les circonstances empêchent l'Université d'Ottawa, pour quelque raison que ce soit, de continuer d'affecter le fonds aux fins énoncées, elle s'efforcera de prendre contact avec la personne donatrice pour envisager d'autres objectifs pour le fonds. Si elle ne réussit pas à la joindre ou si cette personne est décédée, l'Université affectera le fonds aux fins qu'elle juge les plus profitables pour elle-même, tout en respectant l'esprit du fonds et les objectifs fixés au départ par la personne donatrice.

CONTACTS ADMINISTRATIFS

Donateur :	Succession de Murray Brown (Dossier no. RsE 11303) a/s Mr. Alan Freeman (Dossier no. RsE 20131280)
École de psychologie :	Directeur ou directrice 3002H – 136, rue Jean-Jacques Lussier
Bureau du développement :	Directeur ou directrice, relations avec les donateurs et traitement des dons 190, avenue Laurier Est Agent ou agente, reconnaissance et fidélisation 190, avenue Laurier Est
Service de l'aide financière et des bourses :	Directeur ou directrice 3156 – 55, avenue Laurier Est Courriel : pretsetbourses@uOttawa.ca
Service des finances :	Directeur ou directrice, Recherche, fiducie et dotation 550, rue Cumberland, pièce W030A

Dernière mise à jour : 16/03/2021
Université d'Ottawa
Ottawa ON K1N 6N5

APPROUVÉ LE 5 OCTOBRE 2015 PAR LE VICE-RECTEUR, RELATIONS EXTÉRIEURES (A-52466).

MODIFICATIONS APPROUVÉES LE 30 MARS 2021 PAR LA VICE-RECTRICE, RELATIONS EXTÉRIEURES (A-D6161632906).